



LIGUE DE FOOTBALL
NOUVELLE-AQUITAINE

PROCÈS-VERBAL N°8

COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du : **mardi 07 avril 2026**

Présent(s) : Mme Sandra ROBERT. MM. Philippe BARRIERE (Président) – Max ROULON – François DUPUY – Jacques DUMAS — Philippe VERGNAUD – Philippe LACOMBE – Jean-Claude BASIRICO.

Excusé(s) : Mme Mathilde DELANNES – MM. Henri CLAVIERE – Thierry ECOBICHON – Vincent GUICHARD – Jean-Jacques PETIT – Patrice HERAULT – Jacky DESAINTJEAN – **Mickaël AUGUSTIN (64- Absent non excusé)** – **Nicolas JASKOT (33- Absent non excusé)**.

Assistent : Mme Anne-Laure CHAPELLE (Référente CRTIS).

INFO : Les présents « classements » proposés par la CRTIS ce jour deviendront effectifs qu'au retour de la CFTIS après vérification et confirmation de leur part.

La CRTIS rappelle que pour tous les niveaux de classement, une zone appelée "**zone de sécurité**" d'une largeur de **2,50 m en périphérie de tout l'aire de jeu est obligatoire (article 3.3 du RTIS)**. La zone de sécurité est libre de tout obstacle, hormis les buts et poteaux de corner.

RAPPEL IMPORTANT : La distance ligne de touche / main courante ou pied de but mobile pour foot A8 et Foot A11 est impérativement de 2m50 sans équipement divers. En cas d'accident, le propriétaire de l'équipement peut être mis en cause

Nous vous rappelons que vous avez à votre disposition :

Référent Terrain Synthétique & Eclairage : Vincent GUICHARD (33) @ : vincent.guichard33@free.fr – 📞 : 06 13 70 69 16

Référent Eclairage : Jean-Jacques PETIT (79) @ : jj.petit@orange.fr – 📞 : 06 08 80 72 31

Considérant que l'article 2.3 du Règlement des Terrains et Installations indique que la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives (C.F.T.I.S.) de la Fédération est seule compétente pour prononcer ou valider le classement des installations sportives tous niveaux confondus ». La C.F.T.I.S. confirme les propositions de classement transmises par la C.R.T.I.S de la Ligue au procès-verbal n°07du 03 mars 2026.

Pour Rappel la prochaine CRTIS aura lieu le 05 mai 2026 - Date limite envoi dossiers : 28/04/2026

La Commission rappelle que la hauteur des buts (2,44 m sous la barre transversale) est vérifiée dans le cadre des contrôles de classement quinquennaux et/ou décennaux. Elle rappelle que cette vérification doit être faite par le club et/ou le propriétaire tout au long de la saison

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

GEMOZAC - STADE DES BEAUPLOTS - NNI 171720101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 07/01/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 06/02/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 06/02/2026.

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Attention à la hauteur des buts à mettre en conformité (2.44m art. 3.9.1*)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 07/04/2036, sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/06/2026.

PERIGNY - STADE MUNICIPAL 4 - NNI 172740104

Cette installation était classée en Niveau A8 S (Stabilisé) jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau A8 S (Stabilisé) en date du 13/06/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 13/06/2025.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 S (Stabilisé) jusqu'au 07/04/2036.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

ROCHEFORT – STADE DE LA CASSE AUX PRETRES 3 – NNI 172990203

Cette installation est classée en Niveau T5 SYN jusqu'au 25/06/2034.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents suivants :

- Lettre de mise en travaux de l'installation suivante « ROCHEFORT – STADE DU POLYGONE 1 – NNI 172990101 ».

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. donne un Avis Technique Favorable pour jouer sur le STADE DE LA CASSE AUX PRETRES 3 jusqu'au 30/06/2026, sous condition de sécurisation de la liaison Vestiaires - Aire de jeux.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

AULNAY - STADE ROGER CHAPEAUD 1 - NNI 170240101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 09/04/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 12/01/2026 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 249 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.43
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.65

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 07/04/2028.

CHADENAC - STADE MUNICIPAL - NNI 170780101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 09/04/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 13/01/2026 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 123 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.47
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.77

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 07/04/2028.

CHANIERS - STADE DANIEL GUERLIN - NNI 170860101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 12/01/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 03/03/2026 pour un classement en niveau E7 et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 151 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.51
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.68

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 07/04/2030.

COZES - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 171310101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E5 jusqu'au 06/04/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 23/03/2026 pour un classement en niveau E5 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 263 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.51
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.68
- Points bis : conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 07/04/2028.

ECOYEUX - STADE MARCEL PRUNIER 1 - NNI 171470101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 04/06/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 23/03/2026 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Etude d'éclairage du 09/09/2024 (favorable pour un niveau E6 LED)

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 181 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.47
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.69

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 07/04/2030.

MONTILS - STADE DU VIGNOLET - NNI 172420101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 09/04/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 03/03/2026 pour un classement en niveau E7 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 184 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.54
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.74

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 07/04/2028.

PONT L ABBE D ARNOULT - STADE DE L'ARNOULT 1 - NNI 172840101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 05/03/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 26/03/2026 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 147 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.41
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.60

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 07/04/2028.

SAINTES - STADE VÉLODROME DE BELLEVUE - NNI 174150301

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 24/06/2019.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 16/12/2025 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 273 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.44
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.66

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 07/04/2030.

ST FORT SUR GIRONDE - STADE MUNICIPAL - NNI 173280101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 09/04/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 05/03/2026 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 174 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.43
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.62

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 07/04/2028.

ST GEORGES D OLERON - STADE PHILIPPE AUBRIÈRE - NNI 173370101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 04/06/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 26/03/2026 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 186 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.47
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.64

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 07/04/2028.

ST SULPICE DE ROYAN - STADE DE MAUBEUGE - NNI 174090101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 04/06/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 14/01/2026 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 199 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.49
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.63

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 07/04/2028.

2.3 Changement de niveau de classement

LES MATHES - STADE LÉON COLLIN - NNI 172250101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 04/06/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Changement de Classement Eclairage (CNCE) en date du 17/02/2026 pour un classement en niveau E6, à la suite de réglages et du document transmis :

- Etude d'éclairage du 30/10/2024

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 276 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.53
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.68
- Points bis : conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E5.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E5 jusqu'au 07/04/2030.

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

ANSAC SUR VIENNE - STADE JEAN-CLAUDE PETIT - NNI 160160101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 08/04/2025, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 27/03/2025.

À noter qu'un niveau T6 et niveau T7 ne sont pas soumis à l'obligation de fournir un document administratif permettant d'établir la jauge de l'installation, de ce fait la commission supprime la réserve.

Attention pour un Niveau T5, la Clôture de l'aire de jeu doit être complète (obligatoires pour un Niveau T5 (art. 6.3*).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 07/04/2036.

CHAMPNIERS - STADE LES CLOUX 1 - NNI 160780101

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 09/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 PN en date du 27/03/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 27/03/2026.
- AOP du 08/12/2015 (500 personnes en pourtour et 200 personnes en tribune)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 07/04/2036.

PLEUVILLE - STADE MUNICIPAL - NNI 162640101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 30/11/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 23/03/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 23/03/2026.
- AAC du 23/03/2026 (299 personnes en pourtour)

Attention à la hauteur des buts à mettre en conformité (2.44m art. 3.9.1*)

Attention pour un Niveau T5, la Clôture de l'installation doit être complète (obligatoires pour un Niveau T5 (art. 6.3*).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 07/04/2036.

1.3 Changement de niveau de classement

ALLOUE - STADE MUNICIPAL - NNI 160070101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 30/11/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T5 PN en date du 27/03/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 27/03/2026.

Attention à la hauteur des buts à mettre en conformité (2.44m art. 3.9.1*)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 07/04/2036.

ST MICHEL - STADE DES BRANDES - NNI 163410101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 31/03/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 23/03/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 23/03/2026.

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 07/04/2036, **sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/06/2026.**

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

JARNAC – COMPLEXE SP. DE JARNAC 3 (SYN) – NNI 161670103

Cette installation est classée en Niveau T3 SYN jusqu'au 26/04/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T3 SYN en date du 05/03/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire du 05/03/2026

- Plan des vestiaires

- Rapport de visite du 17/03/2026 effectué par Philippe BARRIERE, membre CRTIS

- AOP du 09/06/2022 (900 personnes)

La C.R.T.I.S. transmet le dossier à la C.F.T.I.S. pour décision.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

ANAIS - Stade Municipal - NNI 160110101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 09/04/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 19/01/2026 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 124 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.42
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.64

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 07/04/2028.

CHAMPNIERS - STADE LES CLOUX 1 - NNI 160780101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 09/04/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 26/03/2026 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 163 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.44
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.62

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 07/04/2028.

CHASSENEUIL SUR BONNIEURE - STADE ANDRÉ ROCHEREAU 1 - NNI 160850101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 09/04/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 26/03/2026 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 201 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.41
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.63

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 07/04/2028.

CONFOLENS - STADE GARY PAILLER - NNI 161060101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E5 jusqu'au 02/07/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 23/03/2026 pour un classement en niveau E5 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = **173 Lux (200 Lux minimum à maintenir pour un niveau E5)**
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.44 (**≥ 0.50 pour un niveau E5**)
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.63
- **Points bis : non conformes**

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 07/04/2028.

ETAGNAC - STADE DES CASSONNES - NNI 161320101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 02/07/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 12/03/2026 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 148 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.41
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.68

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 07/04/2028.

FONTAFIE - STADE BERNARD MENEZ - NNI 161490101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 02/07/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 26/03/2026 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 127 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.45
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.71

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 07/04/2028.

LA ROCHEFOUCAULD - COMPLEXE SPORTIF DE BEL AIR 1 - NNI 162810201

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E5 jusqu'au 09/04/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 26/03/2026 pour un classement en niveau E5 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 256 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.50
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.70
- Points bis : conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E5.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E5 jusqu'au 07/04/2028.

NERSAC - Stade Christian Rè 1 - NNI 162440101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 09/04/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 23/03/2026 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = **118 Lux (120 Lux minimum à maintenir pour un niveau E6)**
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.43
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.68

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 07/04/2028.

ROUMAZIERES LOUBERT - Stade Jean Labarussias - NNI 161920101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E5 jusqu'au 02/07/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 26/03/2026 pour un classement en niveau E5 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 201 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.65
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.81
- Points bis : conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E5.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E5 jusqu'au 07/04/2028.

ST MICHEL - STADE DES BRANDES - NNI 163410101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 09/04/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 23/03/2026 pour un classement en niveau E6, à la suite de l'Avis Préalable Favorable et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Éclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 162 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.47
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.63

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 07/04/2028.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

ST MICHEL – STADE DES BRANDES – NNI 163410101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 09/04/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 07/07/2025 pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 07/07/2025.

– Etude d'éclairage en date du 05/07/2024 :

- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
- Implantation : Latérale 2 mâts (symétrique)
- Implantation symétrique : 4,00m Ligne de Touche ; 18,00m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 18,00 m
- Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs (ALTIS LED G5 (1881W))
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Glare Rating : 47
- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 184 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,76 U2h (EhMini/EhMoy) : 0,89

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

ST ROBERT - STADE DE BELLEVUE - NNI 192390101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 12/07/2032.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du retard des travaux à la suite des intempéries (remplacement de la main courante), elle prolonge la période de mise en travaux.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN TRAVAUX jusqu'au 30/06/2026.

1.3 Changement de niveau de classement

COSNAC - STADE DES BOULEAUX - NNI 190630201

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 02/06/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 25/03/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 25/03/2026.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 07/04/2036.

1.4 Avis préalable

MEYMAC - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 191360101

Cette installation est classée en Niveau T4 PN jusqu'au 27/08/2029.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une création de vestiaires féminins pour un Niveau T4 PN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 09/03/2026

- Plan de Masse

- Plan des vestiaires (2 vestiaires joueuses de 20m²)

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la création de vestiaires féminins pour un Niveau T4 PN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T4 PN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

LAGUENNE - STADE DE POUNOT - NNI 191010101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E5 jusqu'au 01/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 23/03/2026 pour un classement en niveau E5 et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 279 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.56
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.69
- Ponts bis : conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E5.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E5 jusqu'au 07/04/2030.

ST PANTALEON DE LARCHE - STADE GEORGES AUGER 2 - NNI 192290102

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 30/03/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 01/03/2026 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 159 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.45
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.62

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 07/04/2028.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

VALLIERE - STADE MUNICIPAL - NNI 232570101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 11/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 07/01/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 07/01/2026.

- AOP du 27/01/2026 (300 personnes en pourtour).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 07/04/2036.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

GUERET - STADE LÉO LAGRANGE 1 - NNI 230960101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E5 jusqu'au 02/02/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 27/01/2026 pour un classement en niveau E5 et du document transmis :

- o Type de sources : LED
- o Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 247 Lux
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.60
- o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.74
- o Points bis : conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E5.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E5 jusqu'au 07/04/2030.

PEYRAT LA NONIERE - STADE ALPHONSE FRADET - NNI 231510101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 20/09/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 23/02/2026 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 175 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.50
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.66

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 07/04/2030.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

AVENSAN - Parc des sports PUIBERRON 2 - NNI 330220202

Cette installation n'est pas classée

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 03/02/2026, de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T7 PN en date du 17/02/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 17/02/2026.

À noter qu'un niveau T6 et niveau T7 ne sont pas soumis à l'obligation de fournir un document administratif permettant d'établir la jauge de l'installation, de ce fait la commission supprime la réserve.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 07/04/2036.

MERIGNAC - Salle de Sports Pierre De COUBERTIN - NNI 332819905

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 3 en date du 18/03/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 18/03/2026.

- Plan de l'aire de jeu

- Plan des vestiaires côtés

- AOP du 09/09/2016 (350 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 07/04/2036.

1.2 Confirmation de classement

AVENSAN - PARC DES SPORTS PUIBERRON - NNI 330220201

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 05/04/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 26/02/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 26/02/2026.

- Rapport de visite du 30/03/2026 effectué par M. Vincent GUICHARD, membre C.R.T.I.S.

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 07/04/2036, *sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/06/2026.*

FLOIRAC - Stade Robert Matignon (sarthoulet 1) - NNI 331670201

Cette installation est classée en Niveau T4 PN jusqu'au 24/07/2027.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 03/02/2026, de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T4, ainsi que des documents transmis :

- AAC du 17/02/2026 (299 personnes en pourtour).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 07/04/2036.

LE TAILLAN MEDOC - STADE LE PALIO 3 - NNI 335190103

Cette installation était classée en Niveau A8 PN jusqu'au 05/01/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau A8 PN en date du 10/02/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 10/02/2026.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 07/04/2036.

PESSAC - STADE BELLEGRAVE 2 - NNI 333180202

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 03/03/2026, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 14/02/2026.

À noter qu'un niveau T6 et niveau T7 ne sont pas soumis à l'obligation de fournir un document administratif permettant d'établir la jauge de l'installation, de ce fait la commission supprime la réserve.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 07/04/2036.

PESSAC - STADE DE ROMAINVILLE 3 - NNI 333180103

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 03/03/2026, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 14/02/2026.

À noter qu'un niveau T6 et niveau T7 ne sont pas soumis à l'obligation de fournir un document administratif permettant d'établir la jauge de l'installation, de ce fait la commission supprime la réserve.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 07/04/2036.

PESSAC - STADE DE ROMAINVILLE 4 - NNI 333180104

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 03/03/2026, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 14/02/2026.

À noter qu'un niveau T6 et niveau T7 ne sont pas soumis à l'obligation de fournir un document administratif permettant d'établir la jauge de l'installation, de ce fait la commission supprime la réserve.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 07/04/2036.

ST ESTEPHE - STADE MUNICIPAL - NNI 333950101

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 21/08/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 25/03/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 25/03/2026.
- Rapport de visite du 18/03/2025 effectué par M. Vincent GUICHARD, membre C.R.T.I.S.
- AOP du 10/10/2005 (300 personnes en pourtour et 300 personnes en tribune)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 07/04/2036.

ST LAURENT D ARCE - STADE DES FAURES N°2 - NNI 334250102

Cette installation était classée en Niveau A8 PN jusqu'au 05/04/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau A PN en date du 22/01/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 22/01/2026.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 07/04/2036.

ST MEDARD EN JALLES - COMPLEXE SPORTIF MAGUDAS - NNI 334490301

ST MEDARD EN JALLES – COMPLEXE SPORTIF MAGUDAS – NNI 334490301

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 19/08/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN en date du 22/01/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 22/01/2026.

Elle constate les non-conformités mineures suivantes (à lever avant le 01/09/2026) :

- Attaches des filets de but détériorées ou absentes (art. 3.9.1.1 *).

- Filets de but détériorés (art. 3.9.2 *).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 07/04/2036, **sous réserve la levée des non-conformités mineures avant le 01/09/2026.**

1.3 Changement de niveau de classement

AUDENGE - STADE MUNICIPAL - NNI 330190101

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 08/08/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du rapport de visite de la C.D.T.I.S. du 30/03/2026 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'installation.

AUDENGE - STADE PESSALLE - NNI 330190201

Cette installation est classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/12/2027.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du rapport de visite de la C.D.T.I.S. du 30/03/2026 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'installation.

AUDENGE - STADE PESSALLEE N°2 - NNI 330190202

Cette installation est classée en Niveau A8 PN jusqu'au 29/10/2028.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du rapport de visite de la C.D.T.I.S. du 30/03/2026 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'installation.

BLASIMON - STADE MUNICIPAL N°2 - NNI 330570102

Cette installation était classée en Niveau A8 PN jusqu'au 14/02/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du rapport de visite de la C.D.T.I.S. du 30/03/2026 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'installation.

CADILLAC EN FRONSADAIS - STADE MUNICIPAL - NNI 330820101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 23/02/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du rapport de visite de la C.D.T.I.S. du 30/03/2026 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'installation.

CASTELNAU DE MEDOC - STADE MICHEL DELAHAYE - NNI 331040101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 22/09/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du rapport de visite de la C.D.T.I.S. du 30/03/2026 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'installation.

COUSTRAS - STADE AUDEBEAU 1 - NNI 331380101

Cette installation est classée en Niveau T4 PN jusqu'au 19/12/2027.

Date de mise en service : 16/03/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T4 SYN en date du 16/03/2026, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 03/06/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 16/03/2026.
- Rapport de visite du 16/03/2026 effectué par Vincent GUICHARD, membre CRTIS
- AOP du 01/04/2026 (580 personnes en pourtour et 280 personnes en tribune)

- Tests In-Situ Initiaux (à fournir avant le 16/09/2026 date limite)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 SYN PROV jusqu'au 16/09/2026 (Date de la mise en service + 6 mois).

Elle rappelle l'obligation de la présentation de ces tests in-situ initiaux (art. 3.2.7.1. *), passé ce délai, le classement sera suspendu et, en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée (Art. 2.2).

FLOIRAC - Plaine Des Sports J. sarthoulet 2 - NNI 331670202

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 07/09/2030.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 06/05/2025, de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T4 PN ainsi que du document transmis :

- AAC du 17/02/2026 (299 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 07/04/2036.

FLOIRAC - Plaine Des Sports J. sarthoulet 3 - NNI 331670203

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 07/09/2030.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 06/05/2025, de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T4 PN ainsi que du document transmis :

- AAC du 17/02/2026 (299 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 07/04/2036.

ST ESTEPHE - stade municipal 2 - NNI 333950102

Cette installation est classée en Niveau T7 PN jusqu'au 05/11/2035.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 25/03/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 25/03/2026.

- Rapport de visite du 18/03/2025 effectué par M. Vincent GUICHARD, membre C.R.T.I.S.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 07/04/2036.

VAYRES - STADE MUNICIPAL 3 - NNI 335390103

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 08/07/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du rapport de visite de la C.D.T.I.S. du 30/03/2026 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'installation.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

GRADIGNAN – PLAINE DE JEUX DE MANDAVIT 6 – NNI 331920306

Cette installation était classée en Niveau T6 SYN jusqu'au 01/06/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents suivants :

- Lettre de mise en travaux de regarnissage des terrains principaux.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. donne un Avis Technique Favorable pour jouer sur la PLAINE DE JEUX DE MANDAVIT 6 jusqu'au 01/06/2026, sous condition de sécurisation entre les vestiaires joueurs et le parking Visiteurs.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

COUSTRAS - STADE AUDEBEAU 1 - NNI 331380101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 26/03/2025 pour un classement en niveau E4, à la suite d'un Avis Préalable Favorable du 15/09/2025, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 411 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.51
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.74
- Points bis : conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E4.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E4 jusqu'au 07/04/2028.

2.2 Confirmation de classement

BAZAS - STADE PERETTE 1 - NNI 330360201

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E5 jusqu'au 06/04/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 30/03/2026 pour un classement en niveau E5, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 249 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.51
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.69
- Points bis : conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E5.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E5 jusqu'au 07/04/2030.

BORDEAUX - STADE DE STÉHÉLIN 2 - NNI 330630202

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 24/03/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 10/03/2026 pour un classement en niveau E6, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 145 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.44
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.64

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 07/04/2030.

LACANAU - STADE ALBERT FRANÇOIS N°1 - NNI 332140101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 06/02/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 09/03/2026 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 144 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.41
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.69

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 07/04/2028.

LAMOTHE LANDERRON - STADE GEORGES CHAIGNE 1 - NNI 332210101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E7 jusqu'au 06/02/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 26/01/2026 pour un classement en niveau E7, et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 79 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.42
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.63

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 07/04/2028.

MOULIETS ET VILLEMARTIN - STADE MUNICIPAL - NNI 332960101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 21/09/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 20/01/2025 pour un classement en niveau E6, et du document transmis :

- Type de sources : AUTRES
- **5 PROJECTEURS GRILLÉS SUR 12**
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = **0 Lux**
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = **0.00**
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = **0.00**

Elle constate que l'installation n'est pas conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. ne peut pas prononcer de classement de cette installation.

De ce fait, aucune compétition ne peut se jouer nocturne.

SALLES - Stade Jean pierre Rodriguez - NNI 334980101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E7 jusqu'au 28/03/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 16/03/2026 pour un classement en niveau E7, et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 107 Lux

- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.20
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.41

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 07/04/2028.

ST JEAN D ILLAC - PARC DES SPORTS ANDRÉ MALEYRAN 3 - NNI 334220203

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 31/03/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 12/03/2026 pour un classement en niveau E6, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 175 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.41
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.63

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 07/04/2030.

2.3 Changement de niveau de classement

GRADIGNAN - PLAINE DE JEUX DE MANDAVIT 6 - NNI 331920306

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 06/01/2030.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Changement de Classement Eclairage (CNCE) en date du 17/02/2026 pour un classement en niveau E5, à la suite de réglages et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 256 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.51
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.74
- Points bis : conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E5.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E5 jusqu'au 07/04/2030.

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

BUXEROLLES - COMPLEXE SPORTIF MICHEL AMAND 2 - NNI 860410102

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 30/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 26/02/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 26/02/2026.
- Rapport de visite du 26/02/2026 effectué par M. Eric PAIN, membre C.D.T.I.S. 86
- **Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 07/04/2036, **sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/06/2026.**

TERCE - GYMNASSE DE LA CAHUTTE - NNI 862689901

Cette installation était classée en Niveau Futsal 3 jusqu'au 13/01/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 05/02/2026 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'installation.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

LOUDUN - COMPLEXE SPORTIF JEAN TURSINI 2 - NNI 861370102

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 02/03/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 27/02/2026 pour un classement en niveau E6, et du document transmis :

- o Type de sources : IM
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 171 Lux
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.42
- o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.68

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 07/04/2028.

MONTMORILLON - STADE JEAN GUILLOT - NNI 861650301

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E5 jusqu'au 24/03/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 03/003/2026 pour un classement en niveau E5, et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 202 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.53
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.73
- Points bis : conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E5.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E5 jusqu'au 07/04/2028.

MONTMORILLON - STADE JEAN RANGER 1 - NNI 861650101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E4 jusqu'au 08/07/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 02/03/2026 pour un classement en niveau E4, et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 327 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.61
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.79
- Points bis : conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E4.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E4 jusqu'au 07/04/2027.

VIVONNE - STADE DE BELLEVUE - NNI 862930101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 05/03/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 04/03/2026 pour un classement en niveau E6, et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 166 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.45
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.67

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 07/04/2028.

VIVONNE - STADE DE BELLEVUE 2 - NNI 862930102

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 05/03/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 04/03/2026 pour un classement en niveau E6, et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 121 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.40
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.61

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 07/04/2028.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

BRESSUIRE - Stade Municipal Breuil Chaussée - NNI 790520101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 04/04/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 04/03/2026 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'installation.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

LA CRECHE - STADE GEORGES GROUSSARD - NNI 790480101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 23/06/2029.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une création de blocs vestiaires et d'un club house pour un Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 31/03/2026
- Courrier de travaux de la Mairie du 25/06/2025
- Délibération de la Mairie du 03/12/2024
- Plan des vestiaires (2 vestiaires joueurs de 20m² et 1 vestiaire joueurs de 12m², 2 vestiaires arbitres de 10m²)
- Plan du Club House de 45m² avec un point d'eau

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour d'une création de blocs vestiaires et d'un club house pour un Niveau T5 PN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T5 PN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

MELLE - STADE BEAUSOLEIL 1 - NNI 791740201

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 25/02/2026 pour un classement en niveau E6, à la suite d'un Avis Préalable Favorable du 07/01/2025, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 162 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.48
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.73

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 07/04/2030.

VASLES - STADE ABEL CHARGELEGUE 2 - NNI 793390102

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 23/03/2026 pour un classement en niveau E7, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 87 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.31
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.58

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 07/04/2030.

2.2 Confirmation de classement

BEAUVOIR SUR NIORT - Complexe Sportif 2 - NNI 790310102

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 06/02/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 27/03/2026 pour un classement en niveau E6, et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 157 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.43
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.66

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 07/04/2028.

MONCOUTANT - STADE JEAN LORIT 2 - NNI 791790102

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 06/02/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 19/03/2026 pour un classement en niveau E6, et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 121 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.44

- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.70

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 07/04/2028.

PARTHENAY - PARC DES SPORTS L' ENJEU 1 - NNI 792020101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E5 jusqu'au 09/01/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 06/02/2026 pour un classement en niveau E5, et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 250 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.64
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.84
- Points bis : conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E5.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E5 jusqu'au 07/04/2028.

VASLES - STADE ABEL CHARGELEGUE 1 - NNI 793390101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 20/01/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 23/03/2026 pour un classement en niveau E6, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 158 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.43
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.63

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 07/04/2030.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable

BERGERAC - STADE LE BARRAGE LE PONT ROUX 1 - NNI 240370401

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 05/09/2033.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une création de blocs vestiaires et sécurisation liaison vestiaires – Aire de jeu pour un Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 09/03/2026
- Courrier de travaux de la Mairie du 09/03/2026
- Plan projet
- Plan de l'Aire de jeu et liaison sécurisée Vestiaires – Aire de Jeu
- Plan des vestiaires (4 vestiaires joueurs de 25m², 3 vestiaires arbitres dont 2 de 12m² et 1 de 6m² et local délégué de 6m²)

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour une d'une création de blocs vestiaires et sécurisation liaison vestiaires – Aire de jeu pour un Niveau T5 PN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T5 PN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

ST MARTIAL DE VALETTE - STADE MUNICIPAL - NNI 244510201

Cette installation était classée en Niveau A8 jusqu'au 11/10/2032.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une création d'un terrain, réfection totale de blocs vestiaires et d'un club house pour un Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 06/02/2026
- Courrier de travaux de la Mairie du 20/01/2026
- Délibération de la Mairie du 03/12/2024
- Plan de l'Aire de jeu
- Plan des vestiaires (2 vestiaires joueurs de 30m², 1 vestiaire arbitres de 9,50m², un espace médical de 11m²)
- Plan du Club House de 40m² avec un point d'eau

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour d'une création d'un terrain, réfection totale de blocs vestiaires et d'un club house pour un Niveau T5 PN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T5 PN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

1.5 Affaires diverses

BERGERAC – STADE LE BARRAGE LE PONT ROUX 3 – NNI 240370403

Cette installation est classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 04/08/2033.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une création de blocs vestiaires et sécurisation liaison vestiaires – Aire de jeu pour un Niveau T3 SYN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 09/03/2026
- Courrier de travaux de la Mairie du 09/03/2026
- Plan projet
- Plan de l'Aire de jeu et liaison sécurisée Vestiaires – Aire de Jeu
- Plan des vestiaires (4 vestiaires joueurs de 25m², 3 vestiaires arbitres dont 2 de 12m² et 1 de 6m² et local délégué de 6m²)

La C.R.T.I.S. Transmet le dossier à la C.F.T.I.S. pour décision.

ST MARTIAL DE VALETTE – STADE HENRI LAFOREST – NNI 244510101

Cette installation était classée en Niveau T3 jusqu'au 28/10/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une réfection totale de blocs vestiaires et d'une tribune pour un Niveau T3 PN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 06/02/2026
- Courrier de travaux de la Mairie du 20/01/2026
- Délibération de la Mairie du 03/12/2024
- Plan de l'Aire de jeu
- Plan de la tribune
- Plan des vestiaires (4 vestiaires joueurs de 20m², 2 vestiaires arbitres de 10m², un local Bureau – Délégués de 9m²)

La C.R.T.I.S. Transmet le dossier à la C.F.T.I.S. pour décision.

MONTIGNAC LASCAUX – TERRAIN DE FOOT5 PALISSADES – NNI 242915501

Cette installation n'était pas classée.

Date de mise en service : 01/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau FOOT5 PALISSADES SYN en date du 03/03/2026 ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de classement en date du 03/03/2026
- Rapport de visite du 03/03/2026 effectué par Mme Mathilde DELANNES, membre CRTIS

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau FOOT5 PALISSADES SYN jusqu'au 01/07/2035 (date de mise en service + 10 ans).

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

BOULAZAC ISLE MANOIRE - STADE LUCIEN DUTARD 1 - NNI 240530101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E5 jusqu'au 06/02/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 26/01/2026 pour un classement en niveau E5 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 279 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.50
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.71
- Points bis : conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E5.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E5 jusqu'au 07/04/2028.

MEYRALS - STADE MUNICIPAL - NNI 242680101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 09/04/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 15/01/2026 pour un classement en niveau E7 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 148 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.35
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.57

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 07/04/2028.

ROUFFIGNAC ST CERNIN - STADE MUNICIPAL - NNI 243560101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E5 jusqu'au 09/04/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 26/01/2026 pour un classement en niveau E5 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 245 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.52
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.65

- Points bis : conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E5.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E5 jusqu'au 07/04/2028.

ST CREPIN ET CARLUCET - STADE MASCOLET - NNI 243920102

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 09/04/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 24/02/2026 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 211 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.50
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.66

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 07/04/2028.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

BERGERAC – GYMNASSE LOUIS ARAGON – NNI 240379904

L'éclairage de cette installation est classé en niveau EFutsal 1 jusqu'au 18/04/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 26/01/2026 pour un classement en niveau EFutsal 1 et du document transmis :

Type de sources : Tube Fluorescent

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 661 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.83
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.94

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau EFutsal 1.

La C.R.T.I.S. transmet le dossier à la C.F.T.I.S. pour décision.

MONTIGNAC LASCAUX – TERRAIN DE FOOT5 PALISSADES – NNI 242915501

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 03/03/2026 pour un classement en niveau Foot5 Palissades et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 185 Lux

o U2h (EhMin/EhMoy) : 0.51

La CRTIS constate que l'éclairage de cette installation respecte le cahier des charges du Foot 5 Palissades.

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

ST JUNIEN - STADE DU L.E.P. ÉDOUARD VAILLANT - NNI 871540301

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 04/03/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 04/03/2026.

Attention à la hauteur des buts à mettre en conformité (2.44m art. 3.9.1*)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 07/04/2036.

ST PRIEST TAURION - STADE DE CHAUVAN - NNI 871780201

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 27/11/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN en date du 26/03/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire du 26/03/2026

Elle constate la non-conformité majeure suivante (à lever avant le 30/06/2026) :

- Zone de sécurité non conforme (2,50m art. 3.3 *).

Attention à la hauteur des buts à mettre en conformité (2.44m art. 3.9.1*)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. suspend le classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'à la levée des non-conformités.

Une contre-visite sera effectuée par la CRTIS pour pouvoir à nouveau classer cette installation.

1.3 Changement de niveau de classement

ST JUNIEN LES COMBES - STADE MARCEL DESBORDES 1 - NNI 871550101

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 09/07/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T5 PN en date du 31/01/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 31/01/2026.

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Attention à la hauteur des buts à mettre en conformité (2.44m art. 3.9.1*)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 07/04/2036, *sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/06/2026.*

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

ST YRIEIX LA PERCHE – STADE DE LABORDERIE – NNI 871870101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 22/11/2031.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des éléments transmis :

- Rapport de visite du 10/03/2026 de conformité des travaux (nouveau bloc vestiaires) effectué par Jacky DESAINTEJEAN, membre CRTIS

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 22/11/2031.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

BESSINES SUR GARTEMPE - STADE A & P WELSCH - NNI 870140101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 15/12/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 20/01/2026 pour un classement en niveau E6, et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 203 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.44
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.72

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 07/04/2028.

ST YRIEIX LA PERCHE - STADE MARCEL DE LABORDERIE - NNI 871870101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 21/12/2020.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 10/03/2026 pour un classement en niveau E6, et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 211 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.45

- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.67

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 07/04/2028.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

HINX - SALLE FUTSAL - NNI 401269901

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 03/03/2026, de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 4 en date du 21/02/2026, ainsi que des documents transmis :

- AOP du 23/03/2026 (563 personnes en tribune).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 07/04/2036.

ST PIERRE DU MONT - ESPACE MULTISPORTS ST PIERROIS SALLE A - NNI 402819901

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 4 en date du 09/03/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 09/03/2026.

- Plan de l'aire de jeu

- Plan des vestiaires côtés

- AOP du 23/03/2018 (338 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 07/04/2036.

ST PIERRE DU MONT - ESPACE MULTISPORTS ST PIERROIS SALLE B - NNI 402819902

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 4 en date du 09/03/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 09/03/2026.

- Plan de l'aire de jeu

- Plan des vestiaires côtés

- AOP du 23/03/2018 (271 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 07/04/2036.

- 1.2 Confirmation de classement**
- 1.3 Changement de niveau de classement**
- 1.4 Avis préalable**
- 1.5 Affaires diverses**

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

ST MARTIN D ONEY - STADE ANDRÉ VIVES 2 - NNI 402740102

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 31/03/2023 pour un classement en niveau E4, à la suite d'un Avis Préalable Favorable du 24/03/2025, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 96 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.77
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.90

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 07/04/2030.

ST PIERRE DU MONT - ESPACE MULTISPORTS ST PIERROIS SALLE A - NNI 402819901

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 09/03/2026 pour un classement en niveau EFutsal 4, et du document transmis :

- Hauteur de feu : 9,00 m
- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 254 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.68
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.87

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau EFutsal 4.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau EFutsal 4 jusqu'au 07/04/2030.

ST PIERRE DU MONT - ESPACE MULTISPORTS ST PIERROIS SALLE B - NNI 402819902

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 09/03/2026 pour un classement en niveau EFutsal 4, et du document transmis :

- Hauteur de feu : 7,00 m

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 242 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.70
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.87

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau EFutsal 4.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau EFutsal 4 jusqu'au 07/04/2030.

2.2 Confirmation de classement

ST JUSTIN - STADE DU COLONEL DUBOIS 1 - NNI 402670101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 05/03/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 19/03/2026 pour un classement en niveau E6, et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 145 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.42
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.65

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 07/04/2028.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

LAUGNAC - stade jean caban 3 - NNI 471400103

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau A8 PN en date du 20/03/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 20/03/2026.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 07/04/2036.

1.2 Confirmation de classement

ALLEMANS DU DROPT - STADE MAX DELPY - NNI 470050101

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 08/04/2025, de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T7 PN et note la Levée de réserve.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 07/04/2036.

1.3 Changement de niveau de classement

LAUGNAC - STADE JEAN CABAN 2 - NNI 471400102

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau A8 PN en date du 20/03/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 20/03/2026.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 07/04/2036.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial**
- 2.2 Confirmation de classement**
- 2.3 Changement de niveau de classement**
- 2.4 Avis préalable**
- 2.5 Affaires diverses**

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

ARTIGUELOUTAN - STADE MUNICIPAL - NNI 640590101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 17/12/2025.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 06/01/2026, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 28/10/2025.

À noter qu'un niveau T6 et niveau T7 ne sont pas soumis à l'obligation de fournir un document administratif permettant d'établir la jauge de l'installation, de ce fait la commission supprime la réserve.

Attention à la hauteur des buts à mettre en conformité (2.44m art. 3.9.1*)

Attention pour un Niveau T5, la Clôture de l'aire de jeu doit être complète (obligatoires pour un Niveau T5 (art. 6.3*).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 07/04/2036.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

NARCASTET – STADE MUNICIPAL – NNI 644130101

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 28/01/2030.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents suivants :

- Rapport de visite du 16/03/2026 de rapport de conformité de travaux (main courante et filets pare-ballons) effectué par Jean-Claude BASIRICO, membre CRTIS

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 28/01/2030.

SIROS – STADE BALOHE LACOURREGE FOOT5 PALISSADES – NNI 645255501

Cette installation n'était pas classée.

Date de mise en service : 01/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau FOOT5 PALISSADES SYN en date du 22/12/2025 ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de classement en date du 22/12/2025

- Rapport de visite du 22/12/2025 effectué par M. Jean-Claude BASIRICO, membre CRTIS

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau FOOT5 PALISSADES SYN jusqu'au 01/12/2035 (date de mise en service + 10 ans).

ARTIGUELOUTAN – STADE MUNICIPAL – NNI 640590101

Cette installation est classée en Niveau T6 PN jusqu'au 07/04/2036.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une rénovation de vestiaires féminins pour un Niveau T6 PN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 17/03/2026
- Plan de Masse
- Plan des vestiaires (2 vestiaires joueurs de 15m² et 1 vestiaire arbitres de 5m²)

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la création de vestiaires féminins pour un Niveau T6 PN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T6 PN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

BIZANOS - NOUSTE CAMP SYNTHETIQUE N°2 - NNI 641320106

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 10/03/2026 pour un classement en niveau E5, et du document transmis :

- Etude d'éclairage du 11/02/2025
 - o Type de sources : LED
 - o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 291 Lux
 - o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.63
 - o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.82
 - o Points bis : conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E5.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E5 jusqu'au 07/04/2030.

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

SIROS – STADE BALOHE LACOURREGE FOOT5 PALISSADES – NNI 645255501

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 22/12/2025 pour un classement en niveau Foot5 Palissades et du document transmis :

- o Type de sources : LED
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 172 Lux
- o U2h (EhMin/EhMoy) : 0.64

La CRTIS constate que l'éclairage de cette installation respecte le cahier des charges du Foot 5 Palissades.

